ANNEXE I (article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS COMPRIS DANS LE SITE PATRIMONIAL DU VIEUX-OUÉBEC – COMPÉTENCE DE PROXIMITÉ

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

- **1.** Le projet consiste en la réalisation de travaux de réaménagement d'espaces publics compris dans le site patrimonial du Vieux-Québec visant à bonifier les aménagements afin d'assurer le confort et la sécurité de tous les usagers, notamment les piétons et cyclistes, ainsi que par l'approche des rues conviviales. Les travaux de réaménagement visent également à maintenir et bonifier les espaces urbains contribuant à la reconnaissance du Vieux-Québec comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO et peuvent notamment comprendre des mesures d'accessibilité universelle, de transport actif, de verdissement, de mobilier urbain et de l'éclairage public ainsi que l'intégration d'œuvres d'art.
- **2.** Le projet requiert l'embauche du personnel, l'octroi des contrats de services professionnels et techniques de même que l'acquisition d'immeubles et de servitudes, le versement de subventions ou de contributions financières, des inventaires, des études requises pour la conception et la réalisation de projets de réaménagement d'espaces publics, la surveillance lors de l'exécution de travaux, les activités de mise en service des projets, les activités de communication et concertation citoyenne, la conception graphique et divers documents officiels de la ville.
- **3.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

4. Le projet est localisé sur le territoire de la ville de Québec dans l'exercice de ses compétences de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DES COÛT

5. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 3 s'élève à la somme de 4 200 000 \$.

TOTAL: 4 200 000 \$

Annexe préparée le 13 janvier 2025 par :

Virgile Lautier, directeur de section

Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement